



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/31 – 1^{er} septembre 2009



- ⇒ **Création du bureau de Chilly-Mazarin : courrier du SNCD** page 1
- ⇒ **Réponse de la direction générale** page 2
- ⇒ **Commentaire du SNCD** page 3
- ⇒ **Déclaration liminaire intersyndicale (SNCD, Solidaires, UNSA) lors du CTPS du SNDJ du 17 juin 2009** page 3

Courrier du SNCD

Paris, le 12 juin 2009

Madame la sous-directrice,
Chef de la sous-direction des ressources humaines,
des relations sociales et de l'organisation
Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex

OBJET : création du bureau de Chilly-Mazarin.

Madame la sous-directrice,

Suite aux CTPS-DI de l'interrégion d'Ile de France, des 28 mai et 4 juin derniers, mon attention a été appelée par les représentants locaux du SNCD sur les conditions dans lesquelles «le bureau de douane postal» (BDP) de Chilly-Mazarin devrait être mis en place.

En effet, ce bureau prendra en charge une partie de l'activité de « Coliposte » de Roissy (activité «colis international») - mais ses missions seront principalement axées sur le contrôle, compte tenu du rôle désormais assumé par La Poste, et la gestion du contentieux. En outre, c'est la procédure Delta X qui devrait être utilisée, ce qui constituera également en soi une nouveauté.

Or, à l'issue du CTPS du 4 juin dernier, il a été précisé à l'ensemble des organisations syndicales qu'aucune enquête ne serait lancée pour pourvoir aux 8 emplois de référence qui devraient être affectés à cette nouvelle structure.

Le calendrier contraint qui préside à la mise en place de service (1^{er} septembre 2009 et accueil des premiers agents fin août), l'importance des missions confiées à ce nouveau service (aspect LCF) et l'utilisation d'une procédure qui n'est pas encore totalement éprouvée, me conduisent à manifester mon inquiétude quant aux conditions de démarrage de ce service.

Dans cette période de restructuration, il est en effet suffisamment rare qu'un nouveau bureau soit créé pour que l'administration prenne toutes les mesures nécessaires afin que l'ouverture de ce service se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Si je puis comprendre, sur le principe, que l'administration privilégie, en cette période, les mouvements naturels de personnels pour pourvoir aux emplois nécessaires au fonctionnement de bureau, les conditions particulières de sa création, telles que rappelées ci-dessus, ainsi que l'enjeu non négligeable en termes de missions et de crédibilité de notre administration sur ce secteur sensible me conduisent à vous demander de reconsidérer votre position et d'envisager, dans les meilleurs délais, le lancement d'une enquête afin de ne pas hypothéquer le bon fonctionnement de ce service.

Restant à votre disposition et vous remerciant de me tenir informé des suites que vous donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Madame la sous-directrice, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX

Réponse de la direction générale

Montreuil, le 24 juin 2009
Monsieur Jacques DEFFIEUX
Président du SNCD
2, rue Neuve Saint-Pierre
75181 PARIS Cedex 04

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 12 juin, vous appelez mon attention sur les conditions de création du bureau postal de Chilly Mazarin.

Dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle résidence qui n'apparaissait pas dans «l'état des emplois qui pouvaient être sollicités au tableau des mutations 2009», une enquête sera diffusée pour recueillir les candidatures des agents intéressés.

Compte tenu de la date de tenue du CTPS DI, les délais étaient trop courts pour recevoir les candidatures et les examiner dans le cadre des CAPC de juin. Aussi, a-t-il été décidé d'affecter des agents de Paris-spécial pour assurer l'ouverture de ce nouveau service par des personnels polyvalents et expérimentés. Une enquête sera diffusée dès la rentrée. Les priorités habituelles seront accordées aux agents restructurés qui souhaiteront exercer dans cette nouvelle résidence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de considération distinguée.

La sous-directrice,
Myène ORANGE LOUBOUTIN

Commentaire du SNCD : si les contraintes de calendrier évoquées ci-dessus peuvent expliquer, en partie, la solution retenue, il n'en demeure pas moins que l'administration a pris le risque d'ouvrir un service dont la mission est importante pour la crédibilité de la douane dans ce domaine sensible sans être assurée que toutes les conditions requises seront réunies pour qu'il puisse fonctionner rapidement et dans les meilleures conditions possibles. Le SNCD vérifiera très prochainement les conditions effectives dans lesquelles ce service commence à fonctionner et n'hésitera pas appeler, si nécessaire, l'attention de l'administration sur les éventuelles difficultés rapportées par les agents.

Depuis cet échange, une enquête a finalement été lancée, cet été, par note A2 n° 09600917 du 13 août 2009 afin de pourvoir 5 postes de catégorie B et deux de catégorie C. On ne peut que se satisfaire de la décision néanmoins tardive, selon nous, de l'administration, mais on restera prudent à la fois sur les résultats de cette enquête lancée en période estivale avec comme date butoir le 10 septembre et sur l'encadrement de ce service à ce jour.

Déclaration liminaire intersyndicale du SNCD, Solidaires et UNSA Douanes lors du CTPS du SNDJ du 17 juin 2009

Monsieur le président,

Nos trois organisations (SNCD, SOLIDAIRES DOUANES, UNSA) ont décidé de siéger au CTPS du SNDJ de ce jour, sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour, malgré les déplorables conditions dans lesquelles celui-ci se tient (impossibilité de convoquer en temps et en heure des experts, de préparer le CTPS dans des conditions satisfaisantes, absence de documents de travail).

Vous n'avez pas voulu saisir l'offre de dialogue que nous avons formulée le 8 avril dernier et vous n'avez, en particulier, donné aucune suite à notre proposition de tenir des groupes de travail préparatoires sur les points précités. Vous n'avez pas davantage communiqué aux représentants du personnel vos réflexions ou vos propositions sur ces mêmes sujets. On voit par là l'attachement que vous manifestez au dialogue social et le respect que vous avez pour ces institutions et de leurs représentants.

Pourtant, nous voulons encore donner une chance au dialogue et nous exposerons à nouveau, devant vous, nos revendications et nos interrogations sur les thèmes de l'ordre du jour. Nous attendons toujours de vous que vous changiez d'attitude et que vous acceptiez enfin de nous considérer comme autre chose que quantité négligeable ou des comme des « *empêcheurs de gouverner en rond* ».

Nous rapporterons fidèlement vos réponses au personnel que nous sommes chargés de représenter.

En tout état de cause, sachez que nous ne renoncerons jamais à combattre les errements, les dysfonctionnements et à dénoncer les souffrances qui existent au sein de ce service. La parole est à vous.

Vincennes, le 17 juin 2009

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Afin de contribuer au bon fonctionnement du SNCD, je remercie l'ensemble de nos adhérents de bien vouloir veiller au versement de leur cotisation 2009, dans les meilleurs délais possibles, et je rappelle que la cotisation permet à chaque adhérent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution au fonctionnement de notre organisation, seule à défendre les intérêts des agents de la catégorie A.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de *changement de situation administrative* ou *familiale*

NOM
Prénom
Date et lieu de naissance
Grade, échelon et fonctions
Adresse administrative
.....
Téléphone
Télécopie + e-mail
Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mèl : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.